

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2015

Présents : Pierre-Louis Fillet, Marie-Odile Baudrier, Alain Blanc, Pierre Drogue, Gilles Chazot, Françoise Chatelan, Camille Michel, Jean-Louis Gontier, Pierre Hustache

Excusé : Emmanuel Drogue

Urbanisme

1- Approbation de la carte communale :

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 27 avril au 29 mai 2015 et en prenant en compte les observations émises au cours de l'enquête publique et dans le rapport du commissaire enquêteur, les élus décident d'apporter différentes modifications au secteur du village, des Barons, des Clots, des Orcets et des Janis. Ces modifications permettent d'ajuster à la marge le projet de carte communale et de porter de 23 à 21 les potentiels constructibles. Les élus adoptent donc la carte communale modifiée et la transmettent au Prefet de la Drôme pour approbation.

Eau

2- Desserte en eau de la parcelle Collado- Fabre :

M et Mme Fabre ont obtenu un permis de construire pour une maison d'habitation sur la parcelle D 724 située à la Madone. Le terrain n'est pas encore desservi par le réseau d'eau potable. Deux options ont été chiffrées : passage en limite de propriété de M. Coupigny ou en longeant la route départementale. Les élus discutent de l'opportunité d'acheter une bande de terrain à M. Coupigny et des autres solutions envisageables. Monsieur le Maire a obtenu un accord de M. Coupigny et de M. Soret pour un passage en limite de la canalisation eau potable et des réseaux électriques avec la pose d'une clôture légère.

Le Conseil donne son accord pour la desserte par la parcelle de M. Coupigny et autorise Pierre-Louis FILLET à signer une convention de passage avec M. Coupigny et M Soret pour les réseaux eau potable, électricité et télécom.

M. Zambon a également demandé une estimation pour la viabilisation de sa parcelle (mitoyenne de celle de M et Mme Fabre). Un chiffrage estimatif lui sera transmis.

Voie communale et chemin rural

3 Réfection du chemin de la Madone :

Pierre-Louis Fillet et Jean-Louis Gontier ont rencontré au cours de l'été M. Jean-Paul Cros pour trouver une solution à l'accès de l'enclos de la Madone suite à la modification du profil du chemin rural. Deux devis de l'entreprise Blanc sont présentés pour la création d'une marche d'accès. La création d'une marche gênera le déneigement. Une autre solution va être étudiée : rehaussement de la route de 30 cm par la Commune. Jean-Paul Cros prendra à sa charge la reprise du mur de l'enceinte.

4 Demande de bornage de la parcelle A 384 par Agnès Veyret

Pierre-Louis Fillet retrace l'historique du dossier. Lors de l'acquisition en 1943 par la famille Veyret, il n'est pas fait mention d'une voie communale dans l'acte notarié. Le cadastre et le tableau de voirie font référence à une impasse Veyret. Après avoir consulté Jean-Pierre Faure, ancien élu, il ressort que cette voie a été goudronnée et inclus dans le tableau de voirie mais sans acte notarié attestant du transfert de propriété entre la famille Veyret et la commune. Maître Diéval précise que la prescription acquisitive ne s'applique pas car il existe une preuve de propriété privée. « l'impasse Veyret » serait en indivision entre la famille Veyret et la succession de Marie-Louis Rimet (quid depuis la vente des biens). *

Les élus prennent donc acte de la nature privée de la voie bordant la parcelle A 384 et avertiront par courrier la famille Veyret et les riverains.

5 Demande SCI Guillon et Gérard Glénat pour l'exploitation forestière :

La SCI Guillon a transmis une demande pour améliorer des portions de chemins ruraux pour permettre l'exploitation forestière. Pierre Drogue a rencontré Jean-Paul Cros. Ces aménagements se situent sous le village sur 150 m (élargissement à 3.5 m) et aux Combettes (empièchement). La SCI Guillon devra avertir les riverains.

Gérard Glénat souhaite également exploiter une parcelle boisée située dans le périmètre de protection éloignée de la source de Pied Chatelet. La commune donne un avis favorable suite à la réponse positive de l'ARS.

Bâtiments communaux

6- Avenant au marché d'extension du multi accueil pour le lot 1 prenant en compte l'élargissement de l'accès chantier

Les élus autorisent le Maire à signer l'avenant N° 1 au lot 1 Terrassement du marché d'extension du multi accueil d'un montant de 2 715 euros correspondant à l'élargissement du chemin d'accès au chantier.

7- Bail avec les Vercoquins : conditions du bail avec les Vercoquins pendant l'occupation de la salle des fêtes

Le bail avec l'association les Vercoquins pendant l'occupation de la salle des fêtes est reconduit aux mêmes conditions que précédemment.

8- Logement de la Poste : travaux à réaliser suite à l'état des lieux
Des dégradations ont été constatées suite à l'état des lieux de sortie de la locataire. Les trous n'ont pas été rebouchés. De la tapisserie dans la pièce principale est déchirée. Par contre les travaux de résorption du salpêtre au rez de chaussée et de réparation de la rambarde d'escalier sont à prendre en charge par la commune. Un devis de peinture sera demandé.

Personnel communal

9- Durée du contrat CAE CUI sur 12 mois :

Au mois de juillet une délibération a été prise pour un contrat aidé de 6 mois pour le poste d'agent d'animation. A l'occasion de la demande d'aide CAE auprès de Pôle Emploi, l'aide a été obtenue sur 12 mois. Une nouvelle délibération est prise en ce sens à compter du 1^{er} septembre pour 20 heures hebdomadaires.

10- Modification du temps de travail de l'agent ATSEM :

Pour prendre en compte dans le temps de travail de l'ATSEM la modification des horaires de la navette scolaire le mercredi, la durée hebdomadaire du poste est portée à 24 h 47 minutes (temps de travail annualisé).

Divers

→ Courrier de Mme Bret :

Mme Bret demande l'intervention de la Commune pour appuyer sa demande auprès de Michel Gauthier, propriétaire d'une parcelle boisée voisine de leur maison située aux Granges, pour faire couper des sapins qui surplombent l'habitation. Pierre Drogue contactera M. Gauthier.

→ Convention pour la valorisation des Certificats d'Economies d'Energies CEE :

Les précédents travaux de la salle des fêtes et de la salle de réunion ont généré 3 855 euros de CEE. En effet depuis 2011, la Commune transfère à Energie SDED les certificats d'économie d'énergie issus des travaux d'efficacité

énergétique réalisés sur les bâtiments communaux. Les élus décident de renouveler la convention avec Energie SDED pour 4 années supplémentaires.

- **Intercommunalité** : point sur l'avancée des discussions avec la CCMV, laCCPR et la CCBI

Pour rappel, la loi Notre prévoit que le seuil des intercommunalités est fixé à 15 000 habitants avec un seuil à 5000 habitants pour les territoires de montagne. Une réunion a eu lieu début septembre à Pont en Royans regroupant les élus des intercommunalités de la CCV, de la CCPR, de la CCMV et de la CCBI pour présenter le projet de fusion de ces 4 intercommunalités. Au sein de la CCBI, les communes de Chatelus, Rencurel et Pont en Royans ne souhaitent pas rejoindre le Sud Grésivaudan mais rejoindre le Vercors.

Début octobre, le Préfet de la Drôme devra faire une proposition de fusion d'intercommunalité. Les communes seront ensuite consultées et au cours de l'année 2016 la CCID devra approuver un nouveau schéma. La mise en application des nouvelles intercommunalités devra être effective au 1^{er} janvier 2017 ce qui suppose un important travail de concertation sur les compétences, le personnel, le siège de l'intercommunalité.

- **Projets à venir : traversée, STEP Martelière, Grange Marcon, extension cimetière**

-traversée du village : une synthèse de la dernière réunion de travail sera effectuée pour que le bureau d'études transcrive sur plan et chiffre les modifications. Le point principal est la suppression des plateaux traversant.

- Cimetière : réunion du groupe de travail à fixer

- Grange Marcon : Marie-Odile Baudrier organisera une réunion de travail sur les aménagements d'une aire de jeux pour les enfants. Il reste en suspens la parcelle de terrain à vendre à Hydrophy.

Questions diverses :

- Pierre Drogue : une réunion est prévue avec l'entreprise Cheval pour les travaux de voirie sur la route des Chaberts et des Combettes. Concernant

le dernier courrier adressé par Jean-Maurice Roche, Alain Blanc estime que ses propos ont été déformés.

- Alain Blanc démissionne de son poste de référent de la commission eau-assainissement.
- Pierre Drogue a informé l'entreprise Blanc des dégâts des déneigements à réparer. Il a rencontré Mme Sablayrolles à propos des bornes délimitant son terrain. Il est proposé de poser des jalons pour mieux signaler les bornes.
- Monique Feugier demande l'installation d'une deuxième bac à compost devant le cimetière.
- Gilles Chazot a rencontré Energie SDED qui prévoit l'installation d'un transformateur électrique à la Martelière pour palier des baisses de tension et remplacer celui installé à la Tuilerie (vers Piache).
- Dominique Parein relance la Commune sur un document commun à St Julien et St Martin retraçant les services.
- Françoise Chatelan souligne la vitesse des véhicules dans le village, l'état des contreforts nord de l'église.
- Alain Blanc fait remonter l'absence de signalisation du sentier au niveau du Pas du Fouillet.
- Pierre Hsutache s'occupera de la vente du coffre fort qui est remplacé suite au déménagement de la salle d'archives.
- Camille Michel va suivre la mise en place de la cantine école/ crèche : choix du prestataire, achat du mobilier, modalité d'utilisation de la salle de cantine entre la crèche et les enfants de maternelle.

Fin du conseil à 23h.